

PROCES - VERBAL 6/2005

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2005 à 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 novembre 2005	2
• Communications du Bureau	2 - 5
• Communications de la Municipalité	5 - 6
• Ordre du jour :	
- ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL	7
- Préavis 22/2005 BUDGET ANNEE 2006	8 - 21
- Préavis 23/2005 REPONSE A LA MOTION ROLAND DU BOIS	21 - 24
- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	
- Monsieur Patrick HUBERT Motion urgent	24 - 29
- Monsieur Christian BORY Chiens dangereux	29 - 30
- Madame Marianne PETTAVEL Vins communaux	30 - 31
- Monsieur Bernard HENRIOUD Sécurité des piétons	31 - 32
- Monsieur Alexis BALLY Projet d'agglomération Lausanne-Morges	32

A 20 h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 74 présents, rejoints par 5 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 55 de notre règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Les 16 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Suzanne TRACHSEL; Sylviane HAEFLIGER ; Marianne HEFHAF ; Marie-Jocelyne MICHEL; Eva REITH ; MM. Eric STIERLI ; Léopold CORDEY ; Jean-Marc DUVOISIN ; Bernard THILO ; Frank MONNIER ; Philippe BERLIE; François KHOSROV ; Olivier YERSIN ; Pyrame JAQUET ; Jacques-André NEY ; Gérard MIELI.

M. le Conseiller Bernard SCHWAB s'est annoncé avec un petit peu de retard.

Le Président a le plaisir de saluer les personnalités suivantes, qui nous font l'honneur d'assister à nos débats : M. Nicolas CONRAD, ancien député ; M. Henri MOREILLON, ancien député. Le Président prie les personnes qu'il a omis de saluer de bien vouloir l'en excuser.

Les personnalités suivantes se sont faites excuser :

Mme Nathalie LINIGER, députée ; M. Enrico MONSUTTI, Président du Conseil communal de Belmont ; M. Alain MONOD député ; M. Jacques HALDY, député ; M. Gérald FONTANNAZ, Président du Conseil communal de Paudex.

Le Président a le plaisir de saluer les représentants de la presse, Madame Nina BRISSOT-CARREL, rédactrice en chef du Régional et Monsieur Alain DETRAZ, de 24 HEURES.

Le Président constate un public très nombreux et remercie les personnes pour leur présence et leur intérêt pour les discussions et les délibérations du Conseil.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière assemblée du Conseil communal du 2 novembre 2005 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de la séance.

La lecture totale ou partielle n'est pas demandée. Il est donc considéré comme approuvé.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. DECES

J'ai le difficile devoir d'annoncer le décès de Monsieur Georges BURDET, ancien Président de ce Conseil, décédé le 6 novembre 2005. Monsieur Georges BURDET est entré au Conseil Communal de Pully en 1982 et l'a quitté le 30 juin 1995, après 13 ans et demi d'engagement pour notre cité. Il a présidé notre Conseil en 1992. Ayant fonctionné au Bureau du Conseil sous la présidence de Monsieur Georges BURDET, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec lui et à vivre la vie du Bureau. Il a toujours démontré

un dynamisme, une motivation et des compétences particulières dans le cadre de son mandat de Conseiller et de Président et savait fort bien les communiquer à son entourage. Au nom du Conseil communal, nous adressons nos sincères condoléances à son épouse Madame Josette BURDET, ainsi qu'à toute sa famille.

C'est avec un immense chagrin que j'ai appris le décès subit de Monsieur le Conseiller Hubert MULLER. Décédé ce matin le 7 décembre 2005. Monsieur Hubert MULLER est entré au Conseil communal en 1994. Il a été membre de la Commission des finances également depuis 1994. Il a quitté cette commission suite à sa nomination au Bureau du Conseil et a été Président de notre Conseil en 2001. Il était président de la Commission permanente d'Urbanisme depuis 2002. Outre son parcours politique particulièrement riche au sein de notre Conseil et son grand intérêt pour la chose publique, nous connaissions tous Monsieur Hubert MULLER pour ses qualités humaines, son intérêt pour la nature humaine, sa foi, sa gentillesse, son amour pour sa famille et ses proches, mais également pour ses compétences en matière de gestion et de finances. Sa grande rigueur et son professionnalisme dans la gestion des affaires communales, dans le cadre de la Commission permanente d'Urbanisme notamment. Nous garderons à jamais le souvenir de cet homme d'exception dans nos cœurs. Au nom du Conseil communal nous adressons nos sincères condoléances à Madame Laurence MULLER, ainsi qu'à toute sa famille. La cérémonie d'ensevelissement aura lieu dans la plus stricte intimité.

Pour honorer la mémoire de nos deux anciens Présidents, je prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

1.1.2 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis notre dernière séance, le Président a eu le plaisir de représenter notre Conseil aux manifestations et invitations suivantes :

- Dimanche 6 novembre 2005 Cérémonie du souvenir, organisée par le Corps de musique de Pully au cimetière de Pully ;
- Dimanche 12 novembre 2005 Fête paroissiale secteur Chamblandes à l'Eglise de Chamblandes ;
- Lundi 14 novembre 2005 sur invitation de la Municipalité, réunion des Présidents de groupes, de partis et du Bureau. Informations sur les élections 2006 et présentation du budget 2006 ;
- Lundi 28 novembre 2005 Repas de soutien de l'ESP « Entraide Senior Pulliéran » à l'EMS Pré-de-la-Tour ;
- Mardi 29 novembre 2005 en compagnie de Monsieur Marc Zolliker 1^{er} vice-président, Conseil communal d'Epalinges à la grande salle d'Epalinges ;
- Mercredi 30 novembre 2005 sur invitation de la Municipalité, présentation du budget 2006 aux Conseillers communaux à la grande salle ;
- Samedi 3 décembre 2005 Soirée annuelle de la société de gym de Pully à la salle Omnisports à Pully.

1.1.3 CORRESPONDANCE

En date du 24 novembre 2005, j'ai reçu une lettre de démission de la part de Monsieur le

Conseiller Jacques BORNAND. Le Président lit cette lettre : *Monsieur le Président, Après plus de 20 ans passés sur les bancs du Conseil communal de Pully, je vous présente ma démission pour la fin de l'année 2005. Ce n'est pas regret que je mettrais un terme à mon engagement au sein du Conseil. En effet, cette fonction m'a apporté de grandes satisfactions, m'a permis de retrouver des amis d'enfance et de quartier, moi qui suis un enfant de Pully. J'ai également eu l'opportunité de nouer des liens amicaux avec plusieurs membres d'autres partis. Je vous remercie de prendre bonne note de ce qui précède et vous prie de saluer de ma part tous les membres du Conseil.* Le remplaçant de Monsieur Jacques BORNAND sera assermenté lors de la séance du Conseil communal du 22 février 2006.

Datée du 30 novembre 2005, j'ai reçu une lettre de démission de la part de Monsieur le Conseiller Antoine MERCIER. Le Président lit cette lettre : *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, Lorsque j'ai accepté de prendre la présidence de la Commission des finances au début de l'année 2002, l'endettement de la Commune s'élevait à un peu moins de 84 millions et je m'étais fixé pour la législature un objectif, que j'estimais raisonnable, contenir la dette de la Commune en dessous d'un plafond de 100 millions. Avec des emprunts, aujourd'hui, pour plus de 140 millions, c'est un doux euphémisme de dire que la coupe est pleine. Et le moins que je puisse dire c'est que mon parti ne m'a pas beaucoup aidé à atteindre mon objectif. Sans en faire un échec personnel, je dois dire que j'ai perdu beaucoup de la motivation pour me battre pour l'équilibre de nos finances. J'ose espérer qu'une génération plus jeune, avec du sang neuf, saura mieux que moi trouver les bonnes solutions pour assainir la situation financière de Pully. La décision du Conseil, lors de sa dernière séance, de maintenir le taux d'imposition inchangé 2006, en dépit des arguments, qui plaidaient pour une adaptation ne serait-ce que modeste, ont achevé de me convaincre. L'indolence, voir l'incurie du Conseil me semble telle, qu'il m'est désormais difficile de m'identifier encore à cette institution. Si les Pulliérans et leurs élus en tête ne veulent pas reconnaître que la qualité de la vie à Pully doit avoir un prix, c'est leur liberté, mais je ne partage pas cette vision politique. C'est la raison pour laquelle, je vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir accepter ma démission du Conseil communal, avec effet au 31 décembre 2005. Suivent les salutations usuelles.* Le remplaçant de Monsieur Antoine MERCIER sera également assermenté lors de la séance du Conseil communal du 22 février 2006.

En date du 3 décembre 2005, j'ai encore reçu une lettre de démission de la part de Monsieur le Conseiller Jean BRUGGER. Le Président lit cette lettre : *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers amis et collègues, C'est un peu la mort dans l'âme que je vous écris aujourd'hui pour vous annoncer ma démission de ce Conseil et de la Commission des finances avec effet immédiat. Le dernier arrêté d'imposition, en totale contradiction avec le budget 2006, est certainement la petite goutte qui a fait déborder le vase. Un vase déjà bien rempli par une grande dégradation de la qualité des échanges dans les débats du Conseil, comme dans les commissions. Depuis la dernière législature, les affrontements partisans ont cédé le pas au bon sens et à une rigueur de gestion qui devraient servir l'entier de la population. A mon sens, l'intérêt de la collectivité n'est plus défendu, ni respecté. Lui-même sacrifié parfois sur l'hôtel des intérêts propres ou partisans, et ça, je ne peux l'accepter. Lorsque que je me suis engagé en 1993, je l'ai fait avec des idéaux. Ceux de défendre l'intérêt public, de servir la collectivité et de participer à l'amélioration du développement de ma ville, ceci dans l'optique du bien commun. Aujourd'hui le climat politique ne laisse plus, ni à la Municipalité, ni au Conseil, l'attitude d'agir en entrepreneur. Chaque clan et parti agit pour son compte, en défense ou attaque de l'autre, dans un état d'esprit d'où l'éthique souvent fait défaut. Je pense, par exemple, à la kyrielle d'arguments fallacieux qui ont été*

portés sur la place publique pour faire passer le référendum contre l'augmentation du taux d'imposition, alors que la Commune ne cesse de s'endetter. Cet état d'esprit ne correspondant plus du tout à mon éthique d'engagement, ma présence dans ce Conseil n'est pas compatible avec le rôle que j'entendais jouer en tant que Conseiller communal, d'où mon retrait immédiat. En vous souhaitant tout le courage nécessaire pour affronter les années à venir, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Cher amis et collègues, mes meilleurs messages, je garderai un profond souvenir à ce qui fut douze années de ma vie engagée dans la vie communautaire. Le remplaçant de Monsieur Jean BRUGGER sera assermenté lors de la séance du Conseil communal du 22 février 2006.

1.1.4. VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALES DU 27 NOVEMBRE 2005

J'adresse une nouvelle fois toute la reconnaissance du Conseil communal et de son tout nouveau Président à Monsieur Stéphane CHEVALIER, Greffe municipale, pour son immense travail préparatoire et pour son aide dans l'organisation de ces votations. Tous nos remerciements vont également à notre secrétaire Madame Jacqueline VALLOTTON pour ses talents tout particuliers dans le domaine de l'organisation du dépouillement.

Résultat des votations (voir annexe 1)

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Sébastien FAGUE :

Sur vos tables, 6 communications qui ont trait à des boucléments de préavis liés à des chantiers et une concernant le bouclément d'un préavis lié à la step.

Concernant les chantiers, le résultat global peut être qualifié de réjouissant puisque l'ensemble de ces travaux se solde par des non-dépenses de l'ordre de 2,250 millions. Pour les détails de ces boucléments, je vous renvoie aux textes distribués, je ferai toutefois les remarques suivantes :

Le bouclément peut apparaître comme tardif pour certains préavis engagés depuis l'année 1999, déjà, cet état de fait est principalement dû aux dernières servitudes qui ont pris du temps pour être ratifiées par toutes parties et par certaines contraintes liées aux aménagements extérieurs ou connexes à ces chantiers. Dans l'ensemble, les coûts et délais ont donc bien été respectés, quant à la qualité il faudra attendre de nombreuses années pour en juger. Nous notons au passage que les bons résultats sont dus essentiellement à la non-utilisation des postes divers et imprévus puisque nous n'avons rencontré que très peu, voire pas de mauvaise surprise sur ces chantiers. Le seul dépassement est à mettre sur le compte d'une extension du chantier principal non prévue initialement. Enfin le chantier majeur que constitue la déviation du Liaudoz vers la Perraudettaz et les giratoires y afférents, affiche à lui seul une non-dépense de 1,8 millions, tout à fait exceptionnelle, s'expliquant par un préavis rédigé sans les soumissions rentrées et un dumping des entreprises soumissionnaires qui cherchaient du travail à ce moment précis. On voit là tout le caractère aléatoire parfois de ce genre de planification financière, par exemple sur la part du génie civil, les écarts allaient jusqu'à 43 % du prix pour certaines entreprises.

En ce qui concerne la Step, il s'agissait du préavis concernant la rénovation des installations énergétiques et le couple chaleur force, là le bon résultat est dû aux subventions plus élevées que prévues (pour une fois) et à l'excellent travail de suivi de notre mandataire qui a su lier à des choix techniques poussés économes pour des

solutions rationnelles.

En conclusion, je redis ici que les préavis pour lesquels nous sollicitons des crédits de la part du Conseil sont faits au plus près de notre connaissance de la situation du moment et qu'une part d'incertitude, de chance comme de malchance, peuvent avoir des conséquences importantes sur le résultat financier des projets, pour la part que nous maîtrisons nous tâchons de faire au plus juste, mais il est vrai que les montants liés au génie civil restent toujours très aléatoires. Je vous remercie de votre attention.

Madame Maria-Chrystina CUENDET :

Modification des régimes de stationnement - Extension et création de zones « macaron » (voir annexe 2).

Monsieur Gil REICHEN :

Réponse à la question de Monsieur le Conseiller Patrick HUBERT (voir archives).

Monsieur le Syndic :

J'aimerais simplement attirer votre attention sur la dernière communication, le dernier papier qui vous a été transmis sur la table. Il s'agit de l'information au Conseil communal Lausanne Région – Projet d'agglomération Lausanne-Morges, appelé PALM. Il s'agit d'un programme d'agglomération assez important, concernant les transports. La Confédération est entrée en matière sur ce projet, qui pourrait permettre à toute l'agglomération et la grande région entre Morges et Lutry d'obtenir les subsides fédéraux. Ça, c'est un premier élément de ce projet, mais ce qui est assez important, et je vous invite à participer à cette séance d'information, c'est le volet institutionnel. Parce que la Confédération veut avoir un seul interlocuteur. Alors nous aurons la possibilité, soit de créer un organe responsable vis-à-vis de la Confédération, du type du schéma directeur de l'ouest Lausannois dit SDOL, qui a obtenu de bons résultats ; soit, si nous n'arrivons pas à nous entendre au niveau des représentants des Conseils communaux et des Municipalités, ce projet sera piloté par le SAT. Au niveau des communes, nous sommes entrés en matière dans cette problématique, afin de véritablement donner une alternative à la Confédération et non pas se laisser dicter nos intérêts régionaux par le Service de l'aménagement du territoire qui agit lui au nom du canton. Donc je vous invite, pour tous ceux qui sont intéressés à l'information sur ce développement d'agglomération, à participer à cette séance du jeudi 15 décembre 2005 à 20h00, au Casino de Montbenon.

3. POSTULATS - MOTIONS - INTERPELLATIONS

Monsieur le Conseiller Patrick HUBERT a déposé une motion urgente. Conformément à notre règlement, elle sera présentée au point 4 de notre ordre du jour sous « Propositions individuelles et divers ».

4. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par notre règlement du Conseil communal. Il demande s'il y a une proposition de modification de l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. **ASSERMENTATION** d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Rachid YEKKOUR, socialiste, en remplacement de Madame Catherine ZWAHLEN-MASSON, démissionnaire
2. **Préavis 22/2005** **BUDGET ANNEE 2006**
Commission des finances
3. **Préavis 23/2005** **REPONSE A LA MOTION ROLAND DU BOIS**
Demande d'un crédit d'études de Fr. 130'000.--
Commission d'urbanisme
4. **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.**

4.1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

Le Président rappelle que, selon l'article 8 du règlement du Conseil communal à l'alinéa 1, « *les membres du Conseil et de la Municipalité, absents le jour de l'installation, sont assermentés devant le Conseil par le Président de ce Corps, qui en informe le Préfet. Il en est de même pour les membres du Conseil ou de la Municipalité qui sont élus après le renouvellement intégral* ». Le Président procède à l'assermentation de M. Rachid YEKKOUR, du parti socialiste. L'huissier accompagne le nouveau membre du Conseil devant l'Assemblée. Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de son nom, il prête serment. Il est alors félicité par le Président qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son brevet ainsi que le règlement du Conseil communal.

4.2. Préavis 22/2005 BUDGET ANNEE 2006

Le Président rappelle que ce point de l'ordre du jour est régi par les articles 17, 30, 45, 81, 97 à 101 et 103 du règlement du Conseil communal.

Il déclare : Vous avez tous reçu le budget 2006, ainsi que le préavis que nous soumet la Municipalité. Je rappelle également l'invitation de la Municipalité à notre Conseil à la séance d'information, qui a eu lieu le mercredi 30 novembre 2005. A cette occasion nous avons reçu de nombreuses explications et informations sur l'évolution de la situation de notre commune, tant au niveau des recettes que des charges, des principes de la nouvelle péréquation, des simulations de variation de point d'impôt etc.. Ces informations ont été présentées par Monsieur CHUARD, Chef des finances, en termes clairs et précises et de manière suffisamment vulgarisée pour être bien compris par l'assemblée, témoignant ainsi sa maîtrise du sujet. Relevons encore la très bonne présentation du préavis 22/2005 sur le Budget et ses 36 pages d'analyses, d'explications, de tableaux comparatifs et de commentaires. Je tiens donc à remercier, d'ores et déjà la Municipalité et le service des finances, pour la qualité de présentation et les informations contenues dans ces documents.

Le Président invite Monsieur Jean-Philippe CLAVEL, rapporteur de la Commission des finances, à venir à la tribune nous faire part de son rapport.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Nous remercions la Commission des finances et son rapporteur pour une prise de position claire et non équivoque. Notre groupe peut donc la suivre lorsqu'elle propose d'entrer en matière sur ce budget fortement déficitaire. Le budget prévoit en effet pour 2006 un déficit de 7'998'000 de francs où pour tenir compte des décisions récentes du Grand Conseil Vaudois 7'228'000 de francs, on fait un gain de 700'000 de francs sur le produit de l'impôt sur les gains immobiliers. Lors des discussions sur l'arrêté d'imposition, notre groupe avait proposé une augmentation de 4 points des recettes fiscales, combinée avec le profit que la commune aurait tiré de cette augmentation au niveau de la péréquation, cet accroissement de recettes aurait conduit à la présentation d'un déficit réduit de près de 5'000'000 de francs et par conséquent beaucoup plus acceptable. La majorité de ce Conseil veut explorer en priorité les autres voies de réduction du déficit, que sont la réduction des dépenses d'une part, et la réalisation des biens communaux d'autre part. Seule la première des ces voies est en discussion ce soir et pourtant la Commission des finances au sein de laquelle tous les partis sont représentés, n'a pas formulé pour le budget 2006 de proposition tendant à une réduction des dépenses. Cette retenue a été également celle des Conseillers communaux participant à la présentation du 30 novembre dernier. Elle sera également la nôtre lors des débats qui vont suivre, et cela pour trois raisons au moins. La première raison, c'est que les dépenses sur lesquelles la commune a son mot à dire, les dépenses dites maîtrisables sont effectivement maîtrisées et ont été réduites. La Municipalité, avec l'appui de notre Conseil, a pris des mesures sévères de réduction des coûts du ménage communal. L'effectif du personnel a été réduit, la masse salariale est sous contrôle et les anciens mécanismes d'augmentations automatiques ont été abandonnés. L'écart entre les comptes 2003 et le budget 2006 est de 10 % à la baisse, soit une réduction de 3,4 millions. Quant aux biens, services et marchandises, ils ont subi durant le même laps de temps une réduction de 12,6 %. Le budget 2006 tel que présenté est bien la preuve que la commune n'a pas relâché ses efforts d'économies. Deuxième raison, la phase de réduction des coûts sans atteinte notable aux prestations touche à sa fin. Si nous faisons abstraction des services industriels qui, ainsi que vous le savez, sont en quelque sorte autonomes sur le plan financier, puisque bénéfice et déficit sont neutralisés par le biais du compte de régularisation des résultats. Le montant des charges maîtrisables autorités et personnel, biens, services et marchandises est de 37 millions de francs en tout et pour tout, en d'autres termes la réduction du coût de 6,5 millions par rapport aux comptes 2003 représente une baisse véritable de plus de 20 %, ce qui est vraiment considérable. Il faut bien admettre avec la Commission des finances et son rapporteur que la limite des réductions de dépenses sans diminution notable de l'ampleur ou de la qualité des prestations est atteinte. Troisième raison : La réduction des prestations communales est une décision aussi difficile, sinon même plus difficile à prendre que celle qui aurait consisté à augmenter les recettes. Notre groupe a pu constater le faible soutien reçu par sa proposition d'une augmentation, très mesurée, très mesurée, de la charge fiscale. Alors même que cette question était à l'examen depuis des mois, que divers scénaris avaient été étudiés et présentés aux groupes, certains conseillers nous ont fait grief de n'avoir pas consulté les autres partis dans le but d'obtenir un certain consensus, nous en prenons acte. Ce qui nous semble certain, c'est que la suppression de prestations importantes pour Pully et pour ces habitants, afin de réduire le déficit, requiert analyse et discussions, qui jusqu'ici n'ont pas été véritablement menées et qu'elle nécessitera un consensus encore plus large et plus difficile que celui demandé par une hausse des recettes fiscales. Car il s'agira de bien de proposer et de faire admettre des

changements essentiels dans la politique communale, dans des domaines tels que le personnel, l'animation culturelle, le social, le scolaire, le soutien aux sociétés locales etc.. C'est cette voie particulièrement étroite que ce Conseil veut explorer, d'accord. Le rapport de la Commission des finances montre que sur ce point la discussion est à peine entamée. Le groupe socialiste n'est pas opposé par principe à une telle démarche et participera volontiers, ne serait-ce que pour démontrer aux sceptiques, que l'augmentation des recettes n'est pas évitable, mais il entend que cette démarche soit conduite avec objectivité, au sein de la Commission des finances, voir de la Commission de gestion, aux seins des groupes, puis devant ce Conseil. Il s'opposera donc, ce soir, à des propositions d'économies qui en dehors de toutes réflexions globales et concertées sur l'ampleur et la qualité des prestations communales mettraient en cause certaines d'entre-elles. A cet égard nous partageons pleinement l'avis de la Commission des finances, concernant la politique du personnel et nous défendrons, s'il est mis en cause, le principe de l'indexation des salaires. Le groupe socialiste est ainsi favorable à l'entrée en matière sur ce budget que nous espérons être de transition, vers une approche plus cohérente et plus réaliste de la politique communale et des moyens financiers qu'elle nécessite.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Bien que le parti radical ait soutenu le référendum de 2004, il a prôné la volonté d'économies et qu'il prônera pour les années suivantes, nous tenons à féliciter la Municipalité pour son courage en ces périodes difficiles de proposer une indexation des salaires du personnel communal. Chacun reconnaîtra les efforts accomplis par l'ensemble du personnel communal, puisque les économies réalisées ont été importantes et nous tenons ici à les féliciter et à les remercier. Le parti radical soutient dès lors la proposition de la Municipalité d'accorder une indexation de 1% au personnel communal et soutiendra l'entrée en matière.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

Refuser le budget peut être considéré comme faire fi du travail effectué par les différents services de la commune et par la Municipalité. Ce ne serait donc pas correct dans ce sens, mais logique vu le déficit prévu. L'accepter avec le peu d'amendements susceptibles de retenir votre attention, vu l'expérience avérée l'année passée, par exemple, et le peu de conséquences financières en découlant, serait adhérer à un nouveau déficit dont l'ampleur aurait pu être évitée ou diminuée du moins. Ce ne peut être le cas avec 8 millions de pertes environ et un compte de fonctionnement déficitaire. Ne pas entrer en matière a donc une toute autre connotation et je m'en explique. En décembre 2004, nous étions entrés en matière, persuadés que la politique financière de la commune serait exposée au courant de cette année et prise en compte pour 2006. Tout au long de ces 12 derniers mois, nous avons demandé tant devant ce Conseil que dans les coulisses ou par des articles dans les médias, que nous soient présentées des propositions de réduction des prestations obligatoires offertes à ce jour par notre commune. Le déficit chronique depuis 3 ans nécessitait impérativement une dynamique de la Municipalité sur des mesures devant être discutées avec les différentes mouvances politiques de notre Conseil. Certes, des efforts ont déjà été déployés et des coupes faites, mais de manière encore insuffisante et pas assez ciblée. Or, ce n'est pas ce que nous demandions uniquement. La mise en œuvre de restrictions au niveau des charges maîtrisables, en ce qui concerne notamment l'organisation communale, a fait sentir ses effets, mais le travail est-il terminé pour autant ? L'année passée, j'avais déjà déclaré qu'une hausse d'impôt n'était pas un sujet tabou, mais qu'elle devait être envisagée conjointement avec des mesures symétriques de restrictions basées sur l'inventaire des prestations de la Commune et la mise en valeur de

ses actifs, notre patrimoine locatif constituant un sujet d'importance à cet égard. A titre illustratif, trois ans pour demander une demande de crédit pour un préavis d'étude à la suite de la motion de Madame CUENDET sur les Boverattes et depuis lors, 14 mois sans nouvelles. Cela ne va pas et nous devons devenir contraignants, en raison de ce type de résistance. Cette politique attentiste est difficilement acceptable. Force est donc de constater que les priorités de la Municipalité n'ont pas été exprimées à ce jour devant notre Conseil, si ce n'est le maintien d'une qualité de vie à Pully, laquelle a un prix élevé, nous le savons. C'est pourtant ignorer que nous sommes déjà dans une conjoncture d'austérité, dont l'origine est certes le canton et le transfert des charges, mais cela nécessite une action forte, rapide et certainement courageuse de la part de nos autorités dont nous sommes, nous aussi, partie prenante, Conseil communal. Ce soir, Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas obtenu d'autres informations sur la politique financière que celles que nous avons à la même époque en 2004. Or, le temps presse toujours autant, même s'il semble que les intentions de la Municipalité semblent enfin prendre forme. La présente déclaration a certainement une portée politique et peut vous paraître brutale car toute vérité n'est jamais bonne à entendre. Mais c'est un message clair que nous voulons donner à la Municipalité tout en sensibilisant le Conseil et la population qui en sera évidemment informée. L'avenir de notre Commune doit se concevoir sous 3 angles distincts : réduction des dépenses, augmentation des recettes et diminution de notre endettement. C'est donc au-devant de sacrifices que nous allons tous. Ainsi, c'est seulement un budget prenant en considération ces 3 critères que nous pourrions examiner, et ce n'est pas le cas ce soir. Vous me direz que cette attitude est attentiste et peu courageuse... Et bien non, car il sera présenté à vos suffrages tout à l'heure sous le point « Divers » une motion urgente nous donnant la possibilité de dénouer, avant la fin de la présente législature, et c'est ce qui est important, l'écheveau dans lequel nous nous trouvons, avec une concertation coordonnée de nos différents groupes politiques et de la Municipalité. C'est pour ces considérations que notre groupe n'entrera pas en matière, en vous invitant à faire de même. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

J'aimerais simplement poser une question pour bien cerner le sujet, pour apprécier la situation à aujourd'hui. Le budget 2005 prévoyait un déficit de 10 millions. Nous sommes aujourd'hui bien avancés dans le mois de décembre. Est-ce que la Municipalité est en mesure de nous donner maintenant une estimation à un ou deux millions près des résultats ou du résultat de l'exercice 2005 ou est-ce que c'est impossible ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je crois avoir bien compris et bien entendu les différents intervenants. Je dois dire que j'apprécie un petit peu plus le ton qui a été donné soit par Monsieur le président du groupe socialiste, soit par celui du groupe radical que celui utilisé par le président du groupe libéral. En effet, nous avons informé tout au long de l'année des difficultés que nous avons à faire avancer la cause Pully, présenter un budget dans un cadre relativement restreint, parce que je rappellerai simplement à Monsieur ROCHAT que la population pulliérane a sanctionné la demande d'augmentation de la fiscalité à 75 % de non, et que la voie très étroite qui nous restait, je l'ai définie, la Municipalité unanime l'a suivie. Il s'agissait essentiellement de faire des économies, de présenter ces économies et d'autre part d'essayer de convaincre, quand même, que les économies ont une fin et qu'à partir de cette constatation il fallait peut être envisager un certain nombre de mesures concernant des nouveaux revenus. Alors, on passe comme chat sur braises sur toutes les informations qui ont été données. Je rappelle qu'il y a eu deux présentations aux présidents de partis et aux présidents de groupes, une avant les vacances et une après les

vacances, dans lesquelles toute une série de scénarios ont été dessinés. Nous avons laissé aux groupes politiques la possibilité de s'informer et de nous rapporter, par le biais de leurs collègues municipaux, sur ces différents scénarios. Je dois dire que, là, l'attente a été un petit peu décevante de la part de certains groupes politiques dans cette assemblée, pas tous je le reconnais. Maintenant j'aimerais répondre plus particulièrement à la question de Monsieur POLIN. Alors il est vrai que la situation, en fin d'année, des comptes n'est pas très facile à cerner. Au niveau des dépenses la feuille de route si j'ose dire, ou en tout cas la marche à suivre telle qu'elle a été définie par le service des finances et sur laquelle la Municipalité a été informée semaine après semaine, a été tenue au niveau des charges. Nous avons à enregistrer deux éléments, un élément qui était connu en début d'année, c'est que vraisemblablement la facture sociale 2005 sera légèrement supérieure à celle qui avait été annoncée et budgétée, de l'ordre environ d'un demi-million. Au niveau des charges d'exploitation proprement dites, nous avons pratiquement suivi les rubriques budgétaires à quelques nuances près de ce côté-là, et c'est tout le sérieux qui avait été mis dans la présentation du budget 2005 qui ressort. Il n'y a pas eu de nouvelles économies ou de coussins qui permettraient de finalement rapporter et dire que les prévisions de dépenses n'ont pas été atteintes. Mais pour 2005, pratiquement à mi-décembre, on peut dire que les charges ne devraient pas nous apporter de surprises majeures du niveau des économies. Maintenant au niveau des recettes, alors nous nous trouvons dans une situation relativement difficile, pour la raison suivante : Vous le savez dans les trois premiers mois de l'année il n'y a pas de rentrées fiscales qui ont été faites, étant donné que le canton attendait le résultat des référendums financiers. Il y a un certain rattrapage qui a été fait, mais nous nous trouvons en fin d'année avec un manquo, par rapport justement à cette prévision de rentrées budgétaires, assez important. Nous osons croire que ce manquo sera comblé soit par des recettes, ça arrive en fin d'année, voire en janvier ou encore en février. Donc on peut dire grosso modo, avec les chiffres que nous connaissons actuellement, que nous devrions nous trouver dans un déficit tel qu'annoncé, légèrement inférieur, c'est-à-dire qu'il était annoncé aux environs de 10 millions, la marge d'appréciation actuellement est de 1 million. Donc, à moins d'avoir véritablement des rentrées fiscales plus importantes que celles budgétées, ce qui semble ne pas être le cas selon les informations que nous avons de l'ACI, nous allons nous retrouver avec un déficit des comptes relativement proche de celui du budget 2005.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

Je répondrai très brièvement à l'interpellation que m'a faite Monsieur le Syndic. Je ne conteste de loin pas les contacts ou les démarches qui ont été faites à l'égard du canton pour expliquer la situation de notre commune. Cela étant, je tiens quand même à rappeler que nous sommes un conseil de miliciens, que nous avons une Municipalité qui est là, qui est aussi rémunérée et qui travaille en toute connaissance de cause avec les moyens qu'elle a à disposition et que nous sommes aussi très limités par notre information, et c'est normal qu'elle soit limitée, bien sûr, mais c'est en qualité de miliciens que nous n'avons pas l'envergure et la possibilité de proposer telle ou telle mesure. Et je tiens à faire remarquer que nous sommes dans une impasse, dans la mesure où la Municipalité ne s'ouvre pas plus. Voici ce que j'avais à dire.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée par 56 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, le Président nous communique de quelle manière il va conduire les débats et ceci conformément à l'article 80 du règlement du

Conseil communal. Je constate qu'il n'y a pas désaccord entre la Commission des finances et la Municipalité après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Philippe CLAVEL. Nous allons tout d'abord examiner les pages en chiffres romains I à X, puis nous délibérerons chapitre par chapitre, en suivant l'ordre de présentation de la brochure du budget. Les intervenants voudront bien indiquer clairement le numéro du compte et le numéro de la page pour lesquels ils interviennent. Ils s'assureront préalablement que la réponse à leur question ne figure pas déjà dans la page « remarques et observations ». Sans intervention de la part du Conseil, chaque page ou chapitre sera considéré comme accepté. Mais en cas de discussion, la page et le chapitre concernés feront l'objet d'un vote. A la fin, le Président ouvrira une discussion générale avant un vote final sur l'ensemble de la proposition budgétaire et du préavis. Le Président demande si une Conseillère ou un Conseiller s'oppose à cette façon de procéder.

Ce n'est pas le cas. Cette proposition est acceptée par les membres du Conseil communal.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Nous allons tout d'abord examiner les pages en chiffres romains :

Page I Evolution des charges par rapport au budget 2005

La parole n'est pas demandée, cette page est acceptée.

Page II Graphique

La parole n'est pas demandée, cette page est acceptée.

Pages III à IX Effectif du personnel communal

La parole n'est pas demandée, cette page est acceptée.

Page X Effectif du personnel régional

La parole n'est pas demandée, cette page est acceptée.

Le Président passe maintenant aux pages en chiffres arabes et rappelle que toutes les pages qui ne feront pas l'objet d'interventions seront considérées comme acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE pages 1 à 8

Madame Marianne PETTAVEL demande la parole à la page 1 :

En page 1 du budget 2006, le poste 100.3003 « Jetons de présence », je propose l'amendement suivant :

Augmentation de 24'000.-- francs de ce poste à un total de 77'800.-- francs qui correspond à une contribution de 50 francs de jeton de présence, par séance du Conseil communal (8 séances pour l'année 2006) pour les 100 Conseillers. Cette indemnité se rapprocherait ainsi de celle versée pour les séances de commissions permanentes et semi-permanentes. Je vous remercie de votre attention.

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

Monsieur Jean-Samuel LEUBA demande la parole :

Je constate que dans les comptes 2004 on a un montant de 51'000 francs pour cette rubrique, sauf erreur de ma part les jetons ont été versés en 2004. On a une baisse en 2005, toute logique, puisque les jetons ont été supprimés. Je vois que ce poste ré-augmente à 53'800 francs, est-ce que c'était déjà prévu de reverser ces montants-là, ou pourquoi y a-t-il eu une telle augmentation ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

Il appartient au Conseil communal de décider de sa rémunération, de ses jetons de présence. Donc, je ne vous donne qu'une information là-dessus. L'année dernière la décision a été prise pour une année de supprimer les jetons de présence. Nous estimions logique en présentant le budget de représenter les montants, vraisemblablement l'année dernière ils étaient un tout petit peu sous-estimés, et nous avons refait un calcul qui nous conduisait à ce chiffre, qui correspond pratiquement à ce qui a été dépensé en 2004. Il est bien entendu qu'il appartient à vous de confirmer ce chiffre dans un premier temps, de l'amender dans un deuxième temps ou bien de le supprimer comme cela avait été fait l'année dernière. Mais ça appartient à vous, au Conseil communal.

Monsieur Jean-Samuel LEUBA demande la parole :

Je remercie Monsieur le Syndic pour les explications. Personnellement j'estime que la question peut se poser de les réinstaurer au tarif ancien, je trouverais particulièrement indécent qu'on vote une augmentation en pareille période et qu'on augmente les montants de ces jetons de présence. Je suis donc opposé à cet amendement.

La parole n'est plus demandée. Le président clôt la discussion et passe au vote de cet amendement qui est *au poste 100.3003 « Jetons de présence » une augmentation de 24'000.-- francs de ce poste à un total de 77'800.-- francs.*

Cet amendement est refusé à une large majorité et 7 abstentions.

La parole n'est plus demandée sur cette page. Le Président clôt la discussion et passe au vote de cette page.

La page une est acceptée à une large majorité et quelques abstentions.

Monsieur Bernard HENRIOUD demande la parole à la page 8 :

Page 8, au point 190.3801 « Fonds de renouvellement du matériel » il y a l'explication en haut, mais si je vais quatre lignes plus bas, au point 190.4801 « Prélèvement sur fonds de renouvellement », je suppose que c'est le même, il y a 80'650.-- francs qui sont prévus et avec l'explication aussi en haut. Si je considère les comptes 2004, le budget 2005, le prélèvement en 2004 a été effectivement de 41'860.-- francs, prévu en 2005 de 58'400.-- francs et prévu en 2006 de 80'650.-- francs, pourquoi on s'évertue à mettre 200'000.-- francs à chaque fois au « Fonds de renouvellement du matériel » ? Je ne comprends pas. J'aimerais une explication. Merci.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Je vais essayer de donner quelques explications pour tenter de répondre à la préoccupation de Monsieur Bernard HENRIOUD. En fait, ce fonds de renouvellement du matériel informatique a été régulièrement alimenté depuis 1997 par les comptes communaux. Au début il y avait une attribution de 100'000.-- francs et puis cette attribution a passé à 150'000.-- francs en 1998 et portée à 200'000.-- francs à partir de

2002. Au fond, l'intention de la création de ce fonds était d'alimenter une réserve, mais qui est purement comptable, que l'on soit tout à fait clair, ce n'est pas de l'argent qui est dans une caisse. C'est une réserve comptable pour permettre l'amortissement de renouvellement de matériel informatique, qui peut atteindre des montants relativement importants. Par exemple en 1999, le prélèvement sur ce fonds a atteint 860'000.-- francs, notamment pour les renouvellements dans le cadre passage à l'an 2000 et la nécessité de planifier le passage à l'an 2000. En 2003, il y a eu un prélèvement de 220'000.-- francs. Donc finalement l'explication, c'est l'intention de créer une réserve comptable et pas seulement d'absorber les dépenses annuelles. Evidemment, c'est un montant qui a un impact sur le résultat qu'on peut réduire. Aujourd'hui le montant de ce fonds, compte tenu de l'attribution prévue au budget 2005, donc ce serait à fin 2005 1'800'000.-- francs. Donc évidemment, c'est une question d'appréciation, est-ce que c'est suffisant ? Est-ce que c'est pas suffisant ? La Municipalité a jugé qu'il était utile de garder cette attribution et elle a maintenu ce montant de 200'000.-- francs au budget 2006.

Le Président demande à Monsieur Bernard HENRIOUD s'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Bernard HENRIOUD :

J'ai pris acte. Ces réserves comptables ça me dépasse un peu.

La parole n'est plus demandée sur cette page. Le Président clôt la discussion et passe au vote de cette page.

La page 8 est acceptée à une large majorité et quelques abstentions.

La parole n'est plus demandée sur le chapitre « Administration générale ». Le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le chapitre « Administration générale » est accepté à une large majorité et quelques abstentions.

FINANCES pages 9 à 11

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole à la page 10 :

Pour le poste 210.4411 « Part sur impôt gains immobiliers », le montant porté au budget est de 1'100'000.-- francs compte tenu d'une contribution de 700'000.-- francs dans le cadre de l'assainissement des finances cantonales. On sait que maintenant le Grand Conseil a renoncé à demander aux communes cette contribution à l'assainissement, donc je proposerais de remettre le montant à 1'800'000.-- francs ce qui correspond en fait au montant budgété corrigé contenu des nouvelles circonstances connues.

Le Président précise que l'amendement de Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD concerne le *poste 210.4411 « part sur impôt gains immobiliers » qui propose de passer le montant à 1'800'000.--.*

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Il est bien clair qu'étant donné dans les commentaires nous avons mis, participation des communes vaudoises à l'assainissement des finances cantonales 700'000.-- francs, on

peut les rétablir. Je rappelle simplement à l'assemblée que c'est un impôt aléatoire et ça nous permettra, si les prévisions sont atteintes, effectivement d'encaisser 1'800'000.-- francs et ça permettra, si vous adoptez l'amendement, d'alléger le déficit présenté à 7'200'000.-- francs. Mais sous toute réserve que l'on puisse atteindre effectivement cette cible. Je ne pense pas que la Municipalité s'oppose à cet amendement.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote et relit l'amendement : *poste 210.4411 « part sur impôt gains immobiliers » porté à 1'800'000.-- francs.*

Cet amendement est adopté à une large majorité et quelques abstentions.

La discussion continue sur la page 10.

La parole n'est plus demandée sur cette page. Le Président passe au vote.

La page 10 du budget amendée est adoptée à une large majorité et quelques abstentions.

La parole n'est plus demandée sur le chapitre « Finances ». Le Président passe au vote de ce chapitre.

Le chapitre « Finances » est adopté à une large majorité et quelques abstentions.

DOMAINES ET BATIMENTS pages 12 à 16

La parole n'est pas demandée sur le chapitre « Domaines et Bâtiments ». La discussion est close. Ce chapitre est adopté.

TRAVAUX pages 17 à 22

La parole n'est pas demandée sur le chapitre « Travaux ». La discussion est close. Ce chapitre est adopté.

ECOLES ET CULTES pages 23 à 32

Monsieur Yves-R. MORET demande la parole à la page 23 :

J'aimerais faire une intervention au compte de fonctionnement 500.3653 « Subvention à l'école de musique », comme nous avons pu le constater ces dernières années le subside qui est inscrit tourne régulièrement autour des 500'000.-- francs. Dans le budget, il est donc, comme vous l'avez vu, de 495'000.-- francs. Il s'agit donc d'une somme considérable, puisqu'elle représente à elle seule plus du 10^{ème} du total des aides et subventions figurant dans le budget de la commune. Or la fondation qui gère cette école depuis, je crois une trentaine d'années, était censée à l'origine couvrir ses frais grâce aux écolages, la Ville de Pully ne prenant à sa charge que le déficit. En plus, il convient de mentionner que notre commune assume également le traitement de la secrétaire, il s'agit d'un demi-poste, ainsi que l'entretien des locaux. Beaucoup de données concernant cette école nous font défaut. Combien d'élèves compte-t-elle aujourd'hui ? Quel est le mouvement de participation à ces cours d'année en année ? Quelle est la contribution financière des parents ? etc.. Enfin, je voudrais signaler qu'il existe plusieurs écoles de musique à Pully, qui sont gérées avec leurs propres moyens, et donc, sans aucune

subvention de notre ville. Je ne dépose dès lors pas d'amendement sur ce point, mais je souhaiterais en revanche que toute la problématique de cette école de musique, soit déferée à notre Commission de gestion pour un examen détaillé et qu'elle fasse ensuite rapport en l'espèce à notre Conseil communal, avec les conclusions auxquelles elle aboutit.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Alors concernant la subvention à l'école de musique, la Municipalité n'est pas opposée à ce que la Commission de gestion regarde un peu cette école de musique. Mais, je tiens à dire que le budget de l'école de musique s'élève à 1'039'800.-- francs. Le subside de la Commune de Pully s'élève à 495'000.-- francs. Le subside de la Commune de Belmont est de 35'000.-- francs. L'Etat de Vaud verse 80'000.-- francs. La contribution des parents par le biais de l'écologie est de 426'000.-- francs. Je signale quand même, que pour le budget 2006, nous sommes au-dessous du montant des comptes pour 2004 et à 18'000.-- francs de moins que le subside demandé à la commune pour 2005. Et en conclusion, je me réjouis que la Commission de gestion s'occupe de l'école de musique.

La parole n'est plus demandée sur la page 23. Le Président clôt la discussion et passe au vote de cette page.

La page 23 est adoptée à une large majorité et quelques abstentions.

La parole n'est plus demandée sur le chapitre « Ecoles et cultes ». Le Président passe au vote de ce chapitre.

Le chapitre « Ecoles et cultes » est adopté à une large majorité et quelques abstentions.

POLICE pages 33 à 37

La parole n'est pas demandée sur le chapitre « Police ». La discussion est close. Ce chapitre est adopté.

SECURITE SOCIALE pages 38 à 40

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole à la page 39 :

Vous avez peut-être constaté qu'à cette page il y a une nouvelle rubrique 711 « Petite enfance et jeunesse ». C'est une rubrique nouvelle qui à une époque figurait sous une autre dénomination. On constate que ces subsides ont passé de 1'693'000.-- francs à 1'706'900.-- francs. On constate que bien qu'il y ait douze enfants de plus à la nurserie, que les parents participent un peu plus. Il n'y a là comme j'estime aucune diminution, comme on l'a demandé pour d'autres sociétés qui bénéficient de subsides de la commune. De plus je souhaiterais que la Commission de gestion s'occupe de savoir si c'est la commune réellement qui est preneur de ces services ou si réellement il y a autant de gens disponibles pour faire ça ? Et quels sont les risques patents que ces gens, puisqu'on a appris que certains ont démissionné, nous laissent tout à coup avec un gros fardeau et qui serait directement à charge de la commune ?

Madame Maria-Chrystina CUENDET demande la parole :

Je remercie Monsieur Marcel PASCHE. Je vais aller un petit peu dans le même sens que mon collègue en ce qui concerne la Commission de gestion. Je crois que ce sera une très bonne chose si la Commission de gestion souhaite se pencher sur le secteur de la petite

enfance et on les accueillera avec grand plaisir nous aussi. Il faut simplement savoir que, comme cela a été dit lors de précédents Conseils, il y a donc une reprise qui va être faite, puisque l'entraide ne va plus gérer les structures de la petite enfance. Nous sommes en train de travailler et espérons arriver à un projet d'ici juin 2006, on n'espère pas, on arrivera de toute façon à un projet avec une création d'une nouvelle structure qui permettra de reprendre toutes ces associations et je pense que la Commission de gestion peut venir avant pour voir ce qui a été fait jusqu'à présent. Elle sera la bienvenue après, bien entendu.

A la demande du Président, Monsieur Marcel PASCHE déclare :
J'ai pris note et j'attends de voir aussi la décision de la Commission de gestion si elle veut s'occuper de ce problème.

La parole n'est plus demandée sur le page 39. Le Président clôt la discussion et passe au vote de cette page.

La page 39 est acceptée à une large majorité et quelques abstentions.

La parole n'est plus demandée sur le chapitre « Sécurité sociale ». Le Président passe au vote de ce chapitre.

Le chapitre « Sécurité sociale » est adopté à une large majorité et quelques abstentions.

SERVICES INDUSTRIELS pages 41 à 45

La parole n'est pas demandée sur le chapitre « Services industriels ». La discussion est close. Ce chapitre est adopté.

RECAPITULATION PAR CHAPITRE page 46

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :
C'est une question un peu formelle, mais vu l'amendement qui a été adopté tout à l'heure, est-ce qu'il ne faut pas modifier les chiffres dans ce tableau ?

Le Président déclare que c'est juste et remercie Monsieur Jean-François MAIRE de sa remarque.

Le Président précise que l'amendement de Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD au point « Finances » il faut ajouter 700'000.-- francs au revenu.

Monsieur le Syndic demande la parole :
Je crois que l'amendement ayant été formellement adopté, on peut faire les calculs ici, mais on peut le faire à l'administration et présenter le budget de manière correcte. C'est sous 2 « Finances » il faut ajouter 700'000.-- francs, ce qui fait 81'411'049.-- francs, le total des revenus passe à 115'118'130.-- francs et en-dessous le déficit au lieu de 7'998'028.-- francs, est de 7'298'208.-- francs.

La parole n'est plus demandée sur la page 46. Le Président clôt la discussion et passe au vote de cette page amendée.

La page 46 est adoptée à une large majorité et quelques abstentions.

Le Président passe aux pages 47 à 51 qui sont des pages d'information, donc il n'y a pas de votation, mais chacun peut poser des questions.

Le Président ouvre la discussion sur ces pages.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe aux pages 52 à 56 « Comptabilités de la STEP et de l'ORPCI ». Ces pages ayant déjà été approuvées par les organes concernés, il n'y a pas de votation, mais chacun peut poser des questions.

Le Président ouvre la discussion sur ces pages.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

BUDGET D'EQUIPEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX page 57

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion et cette page est adoptée.

BUDGET DE RENOVATION DES IMMEUBLES EN 2006 page 58

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Sous la rubrique 512 « Bâtiments scolaires » on projette de mettre des vitrages en bois-métal au Collège principal pour un montant de 95'000.-- francs. Ayant travaillé un peu dans l'immobilier il me semble qu'il y a des moyens meilleur marché pour remplacer des fenêtres, à moins que ce soit un monument classé et qu'il faille absolument mettre du bois-métal. Là je me pose la question, il y a bien 30'000.-- francs qu'on pourrait économiser.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Alors vitrages avec technique bois et métal pour 95'000.-- francs, le changement des fenêtres du dernier étage du Collège principal prévu dans le budget 2006 correspond à l'ultime étape du remplacement de celles-ci. En effet, les trois premiers étages ont vu leurs fenêtres changées en, tenez-vous bien, 1982 et 1983. Depuis des années cette ultime étape a été plusieurs fois repoussée pour différentes raisons. La nécessité de rénover le dernier étage devient donc urgent par le fait que les fenêtres présentent de graves lacunes techniques au niveau des impostes qui menacent à tout moment de tomber. Pour cette raison-là, ces impostes ne sont plus du tout utilisés. De plus un manque d'étanchéité flagrant est constaté par les utilisateurs. Dans le cadre des économies d'énergie, la décision de remplacer cet équipement correspond donc à une certaine cohérence par rapport aux économies d'énergie. La décision de prévoir d'installer en 2006 des fenêtres fabriquées en bois-métal a été motivée, premièrement par le côté esthétique de la chose, puisque une uniformité par rapport aux étages est ainsi respectée et deuxièmement, et ça c'est important, par l'excellente qualité de cette solution technique. Pour information, le concierge du bâtiment concerné était déjà en place en 1982, il a relevé que depuis la deuxième étape, aucune réparation quelconque n'a été faite sur ces fenêtres, prouvant la durabilité de ce matériel.

Monsieur Marcel PASCHE :

Je ne conteste pas la qualité du bois-métal, quant à la nécessité esthétique tout là haut, je

me pose des questions. Mais il y a quand même des économies, vous ne pouvez pas dire que des fenêtres, par exemple en PVC, n'ont pas les mêmes qualités. Ma seule réserve serait de savoir au niveau des impôts. Mais, je peux vous dire qu'en PVC on fait des fenêtres qui n'ont peut-être pas l'âge des bois-métal, question de preuves de qualité, mais qui sont tout aussi bonnes. Et je pense que là, on pourrait faire un examen pour faire une économie.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Il est bien clair que je vais mettre en soumission les deux alternatives.

A la demande du Président, Monsieur Marcel PASCHE déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

FINANCEMENTS PREVUS SUR CREDITS EXTRA-BUDGETAIRES EN 2006

page 59

Cette page est pour information. La parole n'est pas demandée.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS page 60

Cette page est pour information. La parole n'est pas demandée.

BATIMENTS LOCATIFS pages 61 à 63

Ce sont également des pages d'information.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole à la page 63 :

Je n'espère pas vous importuner avec ces commentaires, mais nous avons dans l'immeuble Anciens-Moulins 12-14, suite à mon intervention au sujet des subsides aux sociétés locales on m'a dit que s'il y avait un locataire qui ne payait pas de loyer, on allait lui calculer un loyer. Ce loyer d'après ce que je vois on dit qu'il aura un revenu locatif de 3'100.-- francs, contre 720.-- francs, ça fait une augmentation d'un loyer de 200.-- francs environ par mois. Or, dans l'état des propriétés communales des dernières versions, on nous parle des travaux 2000, 2004 et 2005 création d'un WC, mais on oublie de nous parler des travaux qui ont été faits en 1997, 1998 et également on oublie de noter qu'il a été utilisé 35'635.-- francs pour des travaux immobiliers par le débit d'un fond qui s'appelle « Lina BORGEAUD ». Que les loyers soient bon marché, je le veux bien, mais faudrait savoir si vraiment ça valait la peine de faire autant de travaux, parce qu'il y a toujours des portes en travaux qui sont faits là-bas. Et je ne vois pas, parce que je fais la parenthèse avec toutes les subventions qui se donnent, on aimerait bien aussi que toutes les sociétés qui bénéficient de subventions, bénéficient d'une secrétaire et des locaux administratifs. Mais où on s'arrête. Et là il y a aussi des écoles qui donnent des cours et qui n'ont pas de subsides. Alors pourquoi est-ce un loyer si bas ? Ça m'étonne parce que les investissements qui ont été faits dans cet immeuble ça mérite plus qu'un loyer de 200.-- francs par mois.

Le Président demande à la Municipalité si elle veut répondre à Monsieur PASCHE. Ce n'est pas le cas.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Alors je pense que je vais faire comme pour les autres propositions qui ont été faites. On souhaite que la Commission de gestion se penche sur ce problème.

Monsieur le Syndic demande la parole :

On prend acte d'une rubrique supplémentaire pour la Commission de gestion. J'aimerais simplement dire que nous avons, pour toutes les sociétés à qui nous prêtons des locaux, nous avons fait quand même une appréciation de situation. On ne va pas leur demander un loyer exorbitant pour de l'autre côté leur donner une subvention compensant le loyer. C'est pour ça que là, en l'occurrence, c'est un loyer symbolique. Je fais simplement remarquer que les sociétés locales qui utilisent des salles de gym etc.. ne paient pas l'entier du montant qui leur serait facturé si ces locaux étaient loués à une valeur réelle. Donc là, il y a véritablement une appréciation de situation. Je pense que mon collègue Martial LAMBERT expliquera la situation à la Commission de gestion, si la Commission de gestion estime que ces loyers sont inéquitables, trop bas ou trop élevé, elle nous en fera la suggestion et à ce moment-là la Municipalité s'alignera. Je crois que c'est comme ça qu'il faut appréhender le problème.

A la demande du Président, Monsieur Marcel PASCHE déclare qu'il n'est pas satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

BATIMENTS ADMINISTRATIFS pages 64 à 66

Ce sont également des pages d'information.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

COLLEGES pages 67 à 69

Ce sont également des pages d'information.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL FIXE SELON EFFECTIF – BUDGET 2006 pages 70 à 72

Ce sont également des pages d'information.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL SELON EFFECTIF – BUDGET 2006 pages 73 à 74

Ce sont également des pages d'information.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Tous les points du budget 2006 ayant été traités, le Président ouvre une discussion générale sur le budget 2006.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Avant de passer au vote, le Président relit les conclusions du préavis 22/2005 page 36 amendées :

1. d'approuver le projet du budget de la Bourse communale amendé pour l'exercice 2006 dont le résumé est le suivant :

- Total des charges	Fr. 122'416'158.--
- Total des revenus	<u>Fr. 115'118'130.--</u>
- Excédent des charges	Fr. 7'298'028.--
	=====

Après :

- des amortissements de	Fr. 2'130'100.--
- des attributions aux fonds de réserve et de renouvellement de	Fr. 1'453'033.--
- des prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement de	Fr. - 1'210'178.--

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des services industriels (Budget EMR)

Fr. 500'000.--

Le Président passe au vote.

Les conclusions du préavis 22/2005 « Budget 2006 » sont adoptées à une large majorité, trois voix contre et 19 abstentions.

4.3. Préavis 23/2005 REPONSE A LA MOTION ROLAND DU BOIS

Le Président invite Monsieur Olivier BURNET, rapporteur de la Commission permanente d'urbanisme, à venir lire son rapport.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité, deux voix contre et deux abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Un budget largement déficitaire vient d'être voté, juste après nous voilà avec une demande de crédit d'étude pour un montant de 130'000.-- francs. Arrêtons, Mesdames et Messieurs, de faire des études alors que nous savons très bien que nous ne pourrions pas

réaliser les aménagements à cours et moyen termes. Le jour où l'on pourra passer à l'action, les études seront obsolètes. Il me semble en l'occurrence que rien ne presse aujourd'hui. Hâtons-nous lentement et cessons dans l'immédiat de faire des plans sur la comète avec une situation financière aussi catastrophique que cela à Pully.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

Les conclusions du préavis 23/2005 sont acceptées par 38 voix pour, 35 voix contre et 5 abstentions.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

En ce qui me concerne, je me suis opposé à cette conclusion. J'ai trouvé l'intervention de Madame Annie MUMENTHALER particulièrement pertinente, vu le score extrêmement serré. Je pense que plusieurs Conseillers n'ont pas pu se rendre compte de l'enjeu. C'est la raison pour laquelle je demande un vote nominatif.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Excusez-moi, je n'ai pas réagi ou apporté un élément d'information suite à l'intervention de Madame Annie MUMENTHALER. Il y a peut-être eu un petit problème de communication visuelle avec le Président. Juste quelques mots avant que vous revotiez sous forme nominative. Pour la Municipalité je crois qu'il est important de savoir sur quoi vous votez exactement. J'ai cru comprendre que c'était sur l'aspect financier. Il me paraît personnellement, et je crois sans risque que je peux engager la Municipalité sur cet avis, intéressant tout de même que le Conseil se prononce séparément sur les conclusions. Evidemment 5.2. et 5.4. sont liés puisqu'une est le principe d'engager des études et l'autre est le montant. Par contre d'approuver la réponse et de renoncer au concours d'idées, c'est des conclusions qui sont de portée financière, mais qui permettent formellement de conclure la proposition de réponse que nous avons apportée à la motion Roland DU BOIS. Réponse que le motionnaire a acceptée. Ça c'est un premier point.

Sur l'aspect financier et la nécessité d'engager des études maintenant, alors c'est vrai, je comprends la réaction de Madame Annie MUMENTHALER. La question se pose, est-ce qu'il faut attendre ? On pourrait très bien dire on attend, et le statu quo se prolongera encore quelques années. Cette position elle présente deux risques ou deux appréciations que vous devez connaître. La première, ces études d'aménagement sont absolument nécessaires, je crois que la Commission permanente d'urbanisme n'a pas du tout contesté l'utilité et l'opportunité. Elles sont même et elles figurent même dans les mesures de notre plan directeur communal. Alors maintenant, à quel moment les entamer ? Alors si on n'engage pas des études dans les prochaines années ou à partir de l'année prochaine, on peut se trouver confronté à une situation d'urgence qui serait dictée par un projet de construction déposé et qui serait conforme aux règles de construction en vigueur. Si ce projet conforme aux règles en vigueur peut présenter un obstacle par rapport à un développement futur du Vallon de la Paudèze, on devrait alors bloquer le projet et mener une étude d'aménagement dans des délais extrêmement courts. Sauf erreur la loi cantonale fixe à 8 mois pour la Municipalité qui bloque un projet pour déposer une étude d'aménagement complète. Ce qui serait probablement extrêmement difficile à tenir. Alors, voilà, il y a une raison au fond d'anticipation qui fait que ce crédit d'étude devrait avoir un intérêt et retenir votre attention.

L'autre élément, il ne me revient pas. Mais c'était l'élément d'urgence par rapport à ce crédit. Oui, voilà excusez-moi, la deuxième raison est liée à la situation financière de la commune. C'est une des raisons qui a conduit votre Commission des finances à accepter cette dépense, c'est la possibilité de viabiliser des terrains à relativement court terme avec

une étude d'aménagement et une étude qui porte sur l'accès de ces différents terrains. Et je crois que cette préoccupation de viabilisation des propriétés communales, j'ai cru comprendre que ça allait dans l'esprit d'un certain nombre de groupes du Conseil et notamment ceux qui se sont exprimés contre ce crédit d'étude. Je pense que c'est les deux éléments que je voulais porter à votre connaissance, avant que vous revotiez sur cet objet. Excusez-moi pour cette hésitation.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Juste pour être bien clair, cette demande de crédit est faite pour déposer un plan de quartier, voire un plan partiel d'affectation, donc il n'est pas dans cet état d'esprit fait des devis qui pourraient être obsolètes à l'avenir. Je rappelle qu'aujourd'hui vous avez fréquemment des plans de quartiers, des plans d'extensions qui ont dix ans et plus et qui sont tout à fait viabilisables aujourd'hui. D'autre part, je rappelle que ces terrains peuvent être destinés à du logement, à du logement modéré, à de l'artisanat et aussi à des équipements sportifs. Je trouve effectivement très intéressant que l'on puisse aujourd'hui commencer à faire des études pour l'avenir.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Juste une précision concernant le volet financier de l'affaire. Je vous rappelle quand même qu'il y avait un compte qui avait été ouvert concernant le lancement d'un concours d'idées. Il reste un solde de pratiquement 70'000.-- francs sur ce compte. L'augmentation demandée est en fait de 50'000.-- francs si vous le voulez bien. Ce n'est pas 130'000.-- francs demandés, puisqu'il reste encore 70'000.-- francs.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je viens d'entendre les arguments de Monsieur Marc ZOLLIKER. A ce moment-là, pourquoi est-ce qu'on n'a pas fait un préavis du solde et pas du total ? En tous les cas je n'ai pas lu ce détail que vous mentionnez.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Monsieur Marc ZOLLIKER a raison sur le principe, globalement. Mais, en fait, formellement on ne peut pas utiliser le crédit voté en 1987 par le Conseil communal de l'époque à une autre affectation que le crédit qui était destiné à un concours d'idées. On s'est posé cette question, mais effectivement sur le plan formel on ne peut pas faire cette opération. On doit boucler le crédit et demander un montant qui correspond aux intentions de la Municipalité d'aujourd'hui.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président déclare : Le motionnaire ayant accepté ce préavis comme étant une réponse à sa motion, je vous propose de procéder de la façon suivante : (vous me direz si vous êtes d'accord avec cette proposition). Je vous propose de voter séparément le point 5.1., ensuite le point 5.3. et de regrouper les votes 5.2., 5.4. et 5.5. Ceci pour respecter la volonté du motionnaire et de pouvoir vous exprimer sur le crédit demandé par ailleurs.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Je comprends très bien que dans le fond vous reprenez le problème à zéro. Donc ma proposition de vote nominatif tombe par le fait même, puisqu'on va revoter pour demander un vote de vérification en quelque sorte. Pour être bien au clair, j'ai compris qu'on avait ouvert à une certaine époque un crédit d'étude de 80'000.-- francs. Que ce crédit d'étude n'a pas été dépensé, qu'on va le supprimer et qu'en même temps on va

accorder un crédit de 130'000.-- francs. C'est-à-dire que si aujourd'hui le Conseil communal dit non, on aura 130'000.-- francs ou 120'000.-- francs de mieux dans la caisse. C'est comme ça que j'ai compris. On a compris que le crédit d'étude n'a pas été utilisé, donc si on le supprime et qu'on accorde en même temps un crédit de 130'000.-- francs, ça veut dire qu'on va dépenser 130'000.-- francs. Mais si on ne fait rien du tout, on ne dépense rien, mais non seulement on ne dépensera pas les 130'000.-- francs, mais on va récupérer les 70'000.-- francs.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Les 69'000.-- francs, non dépensés on ne les a pas dans un compte particulier, ils sont dans la caisse communale. Ils sont du non dépensé. Donc, il ne faut pas rêver. C'est une opération comptable, je comprends, la Municipalité profite de la réponse à cette motion pour supprimer ce poste, qu'elle ne peut plus utiliser dans son idée originale. Simplement elle demande un complément, ces 130'000.-- francs. Et peut-être là, c'est Monsieur Gil REICHEN qui l'a signalé, l'ordonnance des points de la décision n'était pas logique et doit l'être comme Monsieur le Président vient de le proposer.

Le Président fait voter l'assemblée sur le principe de vote qu'il a proposé soit : un vote pour le point 5.1, un second pour le point 5.3. et un troisième vote sur les points 5.2., 5.4. et 5.5.

Cette proposition est acceptée à une large majorité et une abstention.

Le Président passe au vote du point 5.1. qui est le suivant : ***d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion Roland du Bois « Concours d'idées pour l'aménagement du Vallon de la Paudèze »***

Le point 5.1. est adopté à une large majorité et une abstention.

Le Président passe au vote du point 5.3. qui est le suivant : ***de renoncer au « Concours d'idées pour l'aménagement du Vallon de la Paudèze » et de clore le compte N° 420.5890.01 du préavis N° 24-1987 de Fr. 80'000.-- présentant un solde de Fr. 69'661.90***

Le point 5.3. est adopté à une large majorité et une abstention.

Le Président passe au vote des points 5.2., 5.4. et 5.5.

Les points 5.2., 5.4. et 5.5. sont acceptés par 39 voix pour, 33 voix contre et 3 abstentions.

4.4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Président rappelle que comme indiqué en début de notre séance, nous allons aborder la présentation de la motion de Monsieur le Conseiller Patrick HUBERT. Il invite le motionnaire à venir présenter sa motion.

Le Président du groupe libéral vous a exposé précédemment les raisons pour lesquelles le parti libéral a décidé de ne pas entrer en matière lors du débat sur le budget 2006. La situation est devenue en effet plus que sérieuse puisque la dégradation de nos finances

communales s'amplifie au fil des ans et je rappellerai que c'était à moins 5,6 millions en 2003, moins 7,7 millions en 2004, moins 10 millions en 2005 et enfin moins 7,2 millions budgétés pour 2006. Cette dynamique négative ne saurait perdurer. Nous ne pouvons, dès lors, que partager les préoccupations largement médiatisées de la Municipalité et nous préparer dès maintenant à faire face au budget 2007 dont les fondements devraient faire l'objet d'une analyse fouillée. Nous sommes, bien sûr, conscients des efforts tangibles déjà entrepris par la Municipalité : Ils ont été nécessaires mais ne sont pas suffisants pour répondre à l'attente de la population. Soucieux du bien-être et des intérêts de cette dernière qui l'a élu, notre Conseil communal ne saurait échapper à ses responsabilités. Les Pulliérans ne sont pas indifférents aux conséquences de cette évolution inquiétante et aux remèdes qu'il convient d'apporter, suite à des décisions réfléchies. Je sou mets donc à l'approbation du Conseil communal une motion urgente et constructive visant à instaurer la création d'un Groupe de réflexion :

- avec pour objectif d'apporter une contribution active et rapide à la recherche de l'équilibre de nos finances à moyen terme en soumettant des recommandations appropriées,
- nommé par le Conseil communal siégeant le 22 février 2006, respectant la composition des deux personnes par Parti dont l'une au moins est membre du Conseil communal.

La mission assignée au Groupe de réflexion, opérationnel dès le 23 février 2006, pourra alors s'articuler autour des quatre points suivants :

1. Etude des structures de l'Administration de la Commune avec une analyse des responsabilités humaines et financières actuelles de chacun des cinq dicastères,
2. Etude des prestations non obligatoires de la commune, incorporant les éventuelles intentions municipales communiquées dans l'intervalle,
3. Présentation en primeur à la Municipalité puis au dernier Conseil de la législature en cours (donc avant fin juin 2006), d'un rapport précis relevant les améliorations potentielles chiffrées qui pourront déjà être intégrées dans le budget 2007.
4. Il reste entendu que le Groupe de réflexion pourra, à son initiative et selon les nécessités, inviter la Municipalité, la Municipale, un ou plusieurs Municipaux afin de recueillir des réponses à des demandes de renseignements.

Je terminerai mon intervention en disant : à situation exceptionnelle, des remèdes exceptionnels. Je vous remercie de votre attention.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération de la motion en rappelant que l'article 65 de notre règlement est devenu caduc suite aux modifications de la loi sur les communes entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005 et il cite l'article 33 de la loi sur les communes : *Après avoir entendu la Municipalité sur la proposition, l'assemblée statue immédiatement après délibération. Elle peut soit :*

- renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande ;
- prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

L'auteur de la proposition peut la retirer jusqu'à ce que l'assemblée se prononce sur sa prise en considération.

Le Conseil ou l'auteur d'une motion peut transformer celle-ci en un postulat jusqu'à la

décision sur la prise en considération.

Une fois prise en considération, la proposition est impérative pour la Municipalité. La Municipalité doit présenter au Conseil :

- *un rapport sur le postulat ;*
- *l'étude ou le projet de décision demandé dans le cadre de la motion ; ou*
- *un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé.*

La Municipalité peut présenter un contre-projet.

Donc à ce stade des opérations le Président précise que l'on peut renvoyer la proposition de Monsieur Patrick HUBERT à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité ou prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je ferai abstraction du mot motion urgente, parce que je crois qu'on a un règlement, il faut rester dans le cadre du règlement, même si la situation est peut-être exceptionnelle. Mais, j'aimerais quand même attirer votre attention sur un élément. La réflexion de Monsieur le Conseiller Patrick HUBERT va dans la même direction que la réflexion que nous avons entreprise déjà depuis de longs mois en Municipalité et notamment au service que j'ai l'honneur de diriger, le service des finances. Nous avons établi un premier catalogue de mesures qui correspondent à toute la partie qui est non réglementaire, ni légalement imposée par le Canton et cette partie, j'ai eu à plusieurs occasions de le signaler, concerne à peu près 17 rubriques, le montant concerné par cette partie-là est d'à peu près 7,5 millions et concerne une trentaine de postes. Cette réflexion est déjà lancée, nous avons adopté en Municipalité ce matin le principe de présenter un préavis d'intention qui doit être prêt pour la mi-février et qui serait présenté le 29 mars 2006, lors de la deuxième séance de l'année prochaine. Cela étant dit, la démarche de Monsieur le Conseiller Patrick HUBERT est un petit peu particulière, parce qu'il veut créer une commission, un groupe de réflexion, il veut que ce soit le Conseil communal qui prenne la décision, mais ce groupe de réflexion n'est pas composé uniquement de Conseillers communaux, mais également de gens de l'extérieur. Alors, c'est un petit peu un mélange des gens, je préférerais que ce soit une commission émanant de membres du Conseil communal uniquement, dans le cadre, justement de la motion et de la réglementation qui nous régit. D'autre part, mais ça doit être à mon avis un lapsus, je souligne la malignité du point 4 dans lequel il invite la Municipale, un ou plusieurs Municipaux, est-ce qu'il voudrait m'éloigner de ce processus ? Sans avoir la possibilité de m'exprimer à ce niveau-là. Je ne pense pas que telle était son intention. Par contre, il y a une confusion dans les genres, dans les compétences, je vous rappelle simplement qu'il y a toute une série de compétences qui sont attribuées à la Municipalité et non pas au Conseil communal. Alors, dans tout ce qui est souligné là il y a des éléments qui font une confusion dans les compétences. Alors, j'aimerais véritablement pouvoir expliquer la démarche que nous sommes en train d'initier en Municipalité, et cela je peux le faire que devant une commission. C'est la raison pour laquelle, je vous invite à renvoyer cette motion à l'examen d'une commission qui peut le 29 mars, parce qu'on aura déjà toute une série d'éléments qui seront prêts. Le 29 mars rapporter et dire oui on envoie ça à la Municipalité. Parce que je vous rappelle qu'avec le nouveau système, une motion est contraignante et je crois que contraindre la Municipalité dans des domaines qui sont de sa propre compétence et non pas de la compétence du Conseil, pourrait provoquer quand même un certain nombre de conflits. Alors, il faudrait pouvoir s'expliquer devant une commission et la commission rapporte ici, et le 29 mars elle peut prendre des décisions

en pleine connaissance de cause. Or, je vous invite à voter cet élément en deux fois. Je pense que tout le monde aura à y gagner, et le motionnaire, et le Conseil communal, et la Municipalité.

Monsieur Patrick HUBERT demande la parole :

Je remercie Monsieur le Syndic pour ce qu'il vient de dire et tout d'abord je m'excuse s'il y a un lapsus, ce n'était pas du tout l'intention. Je crois l'intention qui était derrière la réflexion de ce soir c'était de (je ne veux pas commencer à faire bouger les choses, parce que vous les avez déjà initiées) vous sensibiliser, au fait qu'on ne veut pas se retrouver en décembre 2006, dans la situation de ce soir. Ce soir, dans le budget de 2006, il n'y avait pratiquement rien à refuser. Le train était déjà parti, donc nous étions obligés, disons, d'aller de l'avant. Mais, en ce qui concerne 2007, face à la dégradation à laquelle nous assistons depuis des années, il est clair que nous ne pouvons pas envisager de continuer de la sorte. Alors, je suis très heureux d'apprendre que ce matin la Municipalité s'est penchée sur la question, vous avez pris des décisions, je vous en félicite. Et je crois qu'avec la lumière de ce que vous avez dit tout à l'heure, j'accepte volontiers ce que vous avez dit et à ce moment-là, je retire mon texte et le soumetts à l'assentiment du Président du Conseil et au choix d'une commission du Bureau du Conseil qu'il voudra bien nommer.

Le Président précise, si je vous comprends vous souhaitez le renvoi à une commission pour la prise en considération de cette motion.

Monsieur Patrick HUBERT :

Non, je suis, disons, la proposition de Monsieur le Syndic qui va soumettre un préavis au Conseil communal. Ce qui veut dire que dans le courant du mois de janvier le Bureau aura nommé une commission et que nous restons dans le cadre de la procédure habituelle.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ :

Mon propos tombe peut-être un peu tardivement, mais il est vrai qu'au nom du groupe radical, on voulait soutenir cette motion. Mais à la seule condition justement que, ce qui a déjà été dit, par rapport au deuxième alinéa « *nommé par le Conseil communal siégeant le 22 février 2006, respectant la composition de deux personnes par Parti dont l'une au moins est membre du Conseil communal* » que le motionnaire supprime « *dont l'une au moins est membre du Conseil communal* ». Du fait que nous estimons que ça appartient au Conseil communal est non pas à une personne extérieure au Conseil de faire partie de cette commission.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

Je ne suis pas sûre que tout le monde ait compris la décision qui va être prise. Monsieur Patrick HUBERT est-ce que vous désirez retirer votre motion ? ou est-ce que vous suivez la proposition de Monsieur le Syndic qui est aujourd'hui de voter le renvoi à une commission, qui décidera si on prend en considération la motion ou non ? En fonction des informations que la Municipalité pourra donner à cette commission. Mais, la manière dont vous avez réagi tout à l'heure me fait penser que ça n'est pas très très clair.

Monsieur Patrick HUBERT demande la parole :

Je crois qu'il faut être clair, Madame Edna CHEVALLEY a raison. Je retire ma motion, puisque j'ai quand même noté que la Municipalité allait soumettre un préavis qui, lui, fera l'objet d'un examen selon les conditions usuelles en vigueur dans ce Conseil.

Le Président prend note que Monsieur Patrick HUBERT retire sa motion.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je ne sais pas si je vais éclaircir le débat. La Municipalité a pris la décision de présenter un préavis au Conseil communal. Ce projet devrait être prêt pour discussion devant la Municipalité fin janvier, début février. Ce qui nous laisse à peu près 15 jours pour le peaufiner et puis le faire passer devant le Conseil communal le 29 mars 2006, parce que le 22 février 2006 on ne sera pas prêt à ce moment-là. Donc on sera prêt avec tous les délais mi-février, présentation devant le Conseil communal le 29 mars 2006. Ça nous laisse un espace dans lequel nous désirons, mais ça bien sûr avec votre approbation, faire une présentation aux présidents de groupes et de partis, pour informations préalables, comme nous l'avons pratiqué dans d'autres domaines et après à une commission du Conseil communal. De telle manière de pouvoir élargir la discussion et non pas simplement arriver devant le Conseil communal avec une commission qui a planché dessus, qui connaît les détails, mais dans lequel le Conseil communal n'est pas informé. Voilà la procédure. Par contre ce que j'avais proposé, c'était de suivre votre idée, alors si vous retirez votre proposition, je n'ai plus à faire d'autres propositions, mais qui était d'abord d'agir en deux temps d'abord devant une commission de prise en considération, puis après devant le Conseil communal. Mais je crois que le fait de retirer me paraît élégant et permet d'aller plus vite, parce qu'on pourra faire associer tout le monde aux prochaines étapes, puis aboutir le 29 mars 2006 avec un préavis ficelé.

Monsieur Patrick HUBERT demande la parole :

Je rejoins Monsieur le Syndic. Le problème, aujourd'hui, c'est que nous sommes pris par le délai. Donc, il faut quand même que les choix et les grandes options soient fixées, je dirais, à la fin du premier trimestre 2006. Donc, nous n'avons pas le choix que d'avancer dans ce sens. Voilà.

A la demande de Président, Monsieur Patrick HUBERT confirme qu'il retire sa motion.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

J'avais peut-être une question à Monsieur le Syndic pour pouvoir cerner vraiment le sujet des propositions qui viendront dans son préavis. Est-ce que les propositions qui seront faites regroupent plus ou moins tous les points qui sont évoqués dans la motion qui a été déposée par Monsieur Patrick HUBERT ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

C'est clair que ce papier va fournir un certain nombre d'indications. L'idée que nous avons avec ce préavis, c'était surtout de le focaliser sur le point 2. Mais il est clair qu'on va tenir compte de ces différentes indications de telle manière à répondre à la demande. Il ne s'agit pas de faire un marché de dupes, Monsieur ROCHAT. Aujourd'hui on a entendu ce que Monsieur Patrick HUBERT a dit. Je vous ai dit ce que la Municipalité mettait en route. On va quand même nourrir notre réflexion avec ce papier.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Je remercie Monsieur le Syndic et je fais confiance à la Municipalité. Mais tout à l'heure en examinant le budget, on a bien parlé de trois points : situation de l'école de musique ; situation de la petite enfance ; rendement du patrimoine immobilier. On a parlé un moment que c'était la Commission de gestion qui devait s'en occuper. Est-ce que ces trois points seront également inclus, pour faire simple, dans le rapport global de la Municipalité ou bien est-ce que ce ne sera pas le cas ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'aimerais simplement répéter que la réflexion de la Municipalité, la première note que le service des finances m'a donnée date de la fin l'année dernière, décembre 2004, et nous avions pointé, je vous lis la liste, comme cela il n'y aura plus d'arrière-pensée.

- Bibliothèque communale
- Service culturel, y compris le Théâtre de la Voirie
- Musée
- Sociétés locales
- Centre sportif de Rochettaz
- Pully-plage
- Port de plaisance
- Piscine couverte
- Forêts
- Vignes
- Stand de tirs de Volson
- Exploitation de l'Octogone
- Réfectoires scolaires
- Camps scolaires à la montagne
- Camps de vacances aux Mosses
- Camps de vacances aux Monts-de-Pully
- Service social et communal

Voilà, c'est 17 rubriques qui recouvrent à peu près 7,5 millions et 30 postes.

Le Président rappelle que Monsieur Patrick HUBERT a retiré sa motion. Il clôt la discussion sur cette motion.

Monsieur Christian BORY demande la parole :

L'événement tragique dans la région zurichoise lors duquel un enfant de 6 ans est mort, attaqué par un Pitbul, a interpellé un citoyen de notre commune, comme d'ailleurs peut-être beaucoup d'autres. Il m'a demandé d'intervenir ce soir. Au-delà des vives émotions que suscite une telle tragédie, il convient de se donner un temps de réflexion afin de savoir si les mesures en vigueur de notre ville sont suffisantes pour éviter qu'un pareil drame ne se reproduise. En préalable sur le plan juridique, il convient de rappeler que le détenteur d'un animal, quel qu'il soit, en assume l'entière responsabilité tant sur le plan civil que pénal. Néanmoins les accidents de ces dernières années démontrent les limites de cette responsabilité. A la lecture du nouveau règlement général de police de notre commune, les articles 48 et 50 précisent d'une part que les chiens doivent être tenus en laisse dans les lieux publics et d'autre part que les animaux agressifs doivent être annoncés à la direction de police. Celle-ci peut soumettre ces animaux à un examen vétérinaire et au besoin les séquestrer. La latitude d'interprétation de ce dernier article est large et par conséquent difficile à appliquer, de plus il n'offre pas de caractères préventifs, mais plutôt réactifs suite à un accident. Quand bien même le législateur fédéral et cantonal semblent donner des signes de vouloir résoudre cette problématique. Qu'en est-il dans notre ville ? Comment la Municipalité juge-t-elle ce problème ? et quelle action est-il possible d'envisager ? Nos concitoyennes et concitoyens doivent être assurés que nos autorités politiques sont également sensibles aux dangers potentiels que représentent certaines catégories d'animaux de part leur nature ou/et de part leur éducation. Je vous remercie de répondre à la requête de ce citoyen.

Madame Maria-Christyna CUENDET demande la parole :

Peut-être un tout petit tour d'horizon, sur les échelons au niveau politique. Le Canton de Vaud a mis sur pied un projet de loi sur la police des chiens, qui prévoit notamment de faciliter la mise en fourrière d'animaux aux comportements dangereux, pour les observer et ensuite prescrire des cours d'éducation à leurs propriétaires ou les euthanasier. Pas les propriétaires, les chiens. Ce projet est bloqué depuis 2004, vraisemblablement pour cause de restriction budgétaire. Au niveau communal, Monsieur BORY a bien ressorti les articles qui concernent, dans notre règlement de police, les chiens. Alors il est exact que les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et dans un lieu accessible au public et ceci est déjà, par rapport à d'autres communes et non par rapport au problème, beaucoup plus restrictif qu'ailleurs. Maintenant il y a l'autre article qui parle des animaux dangereux que vous venez de décrire, et qui effectivement n'est pas aussi contraignant qu'on pourrait le souhaiter par rapport à ce qui se passe et ce qu'on a vu tout dernièrement dans les journaux. D'après les renseignements qu'on a obtenus auprès de l'inspecteur cantonal de la SVPA, la modification de notre règlement de police par un adenda relatif au port obligatoire de la muselière notamment, poserait des gros problèmes d'application en la matière aujourd'hui. Parce que l'office vétérinaire fédéral, aujourd'hui, estime qu'aucune race n'est plus dangereuse que les autres et dans le canton de Vaud rien n'interdit l'acquisition de telle ou telle race. J'aimerais simplement vous dire que les articles qui ont été mis dans le règlement général de police, ont suscité au sein de la commission de longues discussions parce que les sensibilités par rapport au problème des chiens, elles sont très différentes et il est très difficile d'arriver à mettre tout le monde d'accord sur la dangerosité d'un chien ou non. Il n'empêche que, au niveau fédéral, le Conseil National doit approuver prochainement une ordonnance d'application de la loi sur la protection des animaux, qui devrait notamment interdire dans les élevages la sélection génétique de chiens dangereux et il semblerait qu'il y aurait une liste qui va sortir sur les chiens dangereux et agressifs. Pour l'instant on est très attentif à l'évolution de ce dossier et de ce point. On va dès que possible voir si une base légale cantonale ou fédérale permettrait un adenda et permettrait d'édicter des prescriptions qui pourraient être beaucoup plus restrictives sur notre commune.

A la demande du Président, Monsieur Christian BORY déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Madame Marianne PETTAVEL demande la parole :

Lors d'un vote du budget le 8 décembre 2004, la majorité des Conseillères et des Conseillers communaux ont accepté dans un élan de générosité face à la Municipalité de faire don de leurs jetons de présence. Si la situation géographique du vignoble s'est agrandie de quelques centaines de mètres carrés par la location d'une surface contiguë au vignoble en Péveret, il faut constater que la Maison Pulliérane est restée au même endroit, lieu de rencontre des Conseillères et Conseillers communaux six à sept fois par an. Pour que la vigne prenne son essor il faut bonne terre, adaptée à ses particularités, beaucoup de soleil et un peu de pluie. La diversité des cultures permet un meilleur marché des produits aux noms si gouaillant Chasselas - Chardonay - Pinot noir - Gamay - Diolinoir - Garanoir - Gamaret - Sauvignon - Silvaner. Pour que le Conseil communal fonctionne bien, il faut des bonnes Conseillères et des bons Conseillers, il y en a d'excellents qui connaissent les rouages de la gestion d'une commune et qui ont des bonnes idées. Ils utilisent les outils accordés à leur prestation, amendements, sous-amendements, motions, votations, initiatives, référendums. Passés à l'été à mûrir ce gorgon d'éléments sucrés et nutritifs, les raisins jouent avec les rayons

du soleil jusqu'à l'obtention d'une couleur, d'une saveur typiquement pulliérane. Lors des votations les Conseillères et Conseillers apprécient deci-delà les différentes solutions, les différentes options et votent en leur âme et conscience et ils restent à dire qu'il fait bon vivre à Pully. Vient alors la période des vendanges, tout ce raisin est foulé, pressé, coulé et il finit dans une bouteille qu'il y a lieu de laisser reposer quelque temps. Pourtant pour les Conseillères et Conseillers communaux c'est le temps des vaches maigres, il y a rien sur le compte qui puisse les récompenser d'un long travail d'une année, d'investissement en temps pour des séances et des rédactions. Alors que la santé de la vigne pulliérane étant à son comble. Un nouveau rosé faisant son apparition dans les produits vendus à la cave de Pully. Je propose qu'avec votre accord nous soyons payés en liquide pour l'exercice 2005, par une modeste contribution de 3 bouteilles par Conseillères et Conseillers.

Le Conseil applaudit.

Le Président demande à Madame Marianne PETTAVEL si c'est une simple question à la Municipalité au sens de l'article 69. Elle répond par l'affirmative.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

J'aimerais juste savoir, le vin il se boit avant la séance ou après ? Personnellement, en consultant également mes collègues, à voir leur sourire radieux, je crois que l'on peut accepter effectivement de donner 3 bouteilles à chaque Conseillère et Conseiller. Pas cette année, mais sur la récolte de l'année prochaine. Parce qu'on n'a plus d'ici la fin de l'année. Je remercie Madame la Conseillère pour cette proposition.

Le Conseil applaudit.

Monsieur Bernard HENRIOUD demande la parole :

C'est une question à la Municipalité que j'ai sciemment pas voulu donner avant. Il fait bon vivre à Pully. Défendons la qualité de vie à Pully, que de belles affirmations ! En ces temps difficiles où on nous a beaucoup parlé d'inégalité de traitement des contribuables Pulliérans en comparaison avec ceux d'autres communes de taille égale ou supérieure, en nombre d'habitants, on s'entend. Il y a pourtant un domaine où les différences de situation sont flagrantes pour les habitants de Pully. C'est le domaine piétonnier. Je veux parler des résidents et de la situation qu'ils vivent pour certains en devenant de simples piétons. S'ils habitent au long de la route du lac, de l'avenue C.-F. Ramuz ou celle de Lavaux, encore de Rennier ou du Boulevard de la Forêt, ils pourront emprunter de beaux trottoirs larges et sûrs. Je vous concède qu'il en manque en bout sur Rennier, avant le passage sous les voix CFF. Ils auront du bruit, mais ils seront en sécurité. Dans d'autres rues plus calmes, résidentes, un trottoir est construit sur l'un des côtés, permettant de se déplacer hors du flux du trafic peu dense. Pour les rues et chemins étroits résidents et parfois se terminant en cul de sac, des trottoirs fictifs ont été marqués à la peinture. Je conçois que le trafic des véhicules est principalement dû aux habitants du quartier et qu'ils respectent leurs proches voisins, ainsi que les enfants qui y jouent. Il est vrai que certaines rues sont tellement étroites que les traversées à plus de 20 ou 30 kilomètres heure mettraient en péril l'intégrité de la carrosserie de sa voiture. Dans d'autres encore, des obstacles ont été savamment disposés, souvent des voitures, sous forme de parcage, pour faire réfléchir à la possibilité de croisement. Il y a peu d'automobilistes qui forcent le passage sur le Fau-Blanc, Château-Sec ou sur l'avenue des Collèges, la partie non limitée à 30 kilomètres à l'heure, ce sont des ralentisseurs de trafic efficaces et peu coûteux. Mais, il existe à Pully une rue hors-norme où l'on semble avoir oublié que des

gens, qui vont souvent prendre le bus et qui doivent marcher pour rejoindre un arrêt. Qu'ils envoient leurs enfants à l'école et que le trajet le plus direct pour eux ne passe pas forcément par le chemin du Coteau. Ces élèves font d'ailleurs le parcours quatre fois par jour aux heures où le trafic traversant est le plus nombreux. Parce que c'est là qu'est le problème, c'est que c'est traversant. Pourquoi j'ai dit que cette rue est hors norme ? Parce que la route qui la traverse est simplement posée sur le chemin qui existait il y a très longtemps, que les assises n'ont jamais été construites et surtout que le jour où la commune devra absolument reconstruire cette avenue il y en aura pour plusieurs millions. C'est bien sûr de l'avenue des Cerisiers dont je vous parle et je peux vous dire qu'en ces temps d'automne et d'hiver, de tapis de feuilles tombées et glissantes, de pluie et de neige, de mauvais éclairages, certains lampadaires sont masqués par de grands arbres et sont plus espacés que sur Ramuz, par exemple, il ne fait pas bon à être piéton sur celle-ci. Limite générale de Pully, 50 kilomètres à l'heure, c'est vrai que cette limite ne doit pas être dépassée entre le premier gendarme couché côté Lausanne et le goulet situé au débouché du chemin de Combe. Mais les voitures vous frôlent à 40 et 50 centimètres à plus de 35 à 40 kilomètres à l'heure. Une constance de la prévention des accidents c'est d'affirmer qu'un choc avec un piéton à plus de 30 kilomètres heure peut tuer celui-ci et je ne souhaite à personne de pouvoir dire : c'est vrai on aurait dû. Or, je l'ai déjà affirmé devant ce Conseil, l'avenue des Cerisiers est une rue servant de raccourci à beaucoup de personnes qui vont ou reviennent du travail et pas seulement à ses habitants. C'est plus qu'un trafic de résidents, il y a plus de dix-huit ans que j'y habite et j'ai rarement vu un comptage de véhicules. Dernièrement si je l'ai vu, c'est vrai que j'ai quelques vacances et que j'ai aussi la mémoire qui baisse. J'en arrive maintenant à la question que je n'ai volontairement pas envoyée à la Municipalité, parce que j'espère que l'on va sérieusement y réfléchir, avant les éventuels stades suivants. Et j'agrandis, je ne parle pas seulement des Cerisiers, la question est : Pourquoi dans les rues de Pully, à trottoir fictif, c'est-à-dire peint, là où on ne peut envisager un autre moyen pour les piétons, la vitesse n'est pas systématiquement abaissée par décision de la Municipalité, puisque c'est de son ressort ? Je sais, parce qu'on m'en a fait part ce soir, qu'il y a eu une réponse concernant une habitante des Cerisiers, mais j'ai quand même tenu à faire ma demande, à poser ma question maintenant, parce que ça concerne toutes les rues à trottoir fictif. Merci de me répondre à la prochaine séance du Conseil communal en février 2006.

Le Président rappelle que c'est une simple question au sens de l'article 69 qui dit que : *Chaque membre du Conseil peut, en séance, poser à la Municipalité une simple question ou émettre un vœu. La Municipalité répond lors de la même séance ou lors de la suivante. Il n'y a pas de votation.* La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Vous avez tous reçu une information de la Municipalité concernant le projet d'agglomération Lausanne-Morges, donc il y aura une séance d'information. Alors, j'aimerais compléter l'information, en disant que le plan directeur cantonal et le projet d'agglomération sont en consultation publique actuellement. Vous avez donc tous la possibilité de faire part de vos remarques individuelles, comme groupe politique ou comme association de quartier. Pour Pully, le plan contient tout de sortes de dispositions qui pourraient être intéressantes, dans le sens densification des constructions existantes, déclassement des zones à bâtir, manifestement surdimensionnées, recours accru à la mobilité douce, donc dans le sens de ce que disait Monsieur Bernard HENRIOUD, qui défend si vaillamment les piétons. Et le plan peut être consulté soit au SAT, donc Service d'Aménagement de Territoire, soit sur Internet, vous faites un moteur de recherches, « plan directeur vaud » et vous avez le plan complet.

La parole n'est plus demandée. Le Président lève la séance à 23h10 et rappelle que la prochaine aura lieu le mercredi 22 février 2006 à 20h00. Il profite de l'occasion qui lui est donnée pour souhaiter à tous les membres du Conseil d'excellents fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et une merveilleuse nouvelle année et il se réjouit de retrouver tout le monde en pleine forme l'année prochaine.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Juste un instant d'attention encore, je joins les vœux de la Municipalité également. Bonnes fêtes de fin d'année, que l'année prochaine, je sais qu'il y a certaines échéances, mais faites en sorte de réalimenter vos accus pendant les fêtes de fin d'année et que tout aille bien l'année prochaine. Merci en tout cas de votre soutien et bonne fin de soirée.

Le Conseil applaudit.

La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Vu le Président :

Alain DELALOYE

